

Délibération 2021-102-CA P

Séance du 9 décembre 2021

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Plan de contrôle interne 2022

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière à distance le jeudi 9 décembre 2021, sur la convocation et sous la présidence Monsieur Abdelhakim Artiba, Président de l'Université ;

Le quorum étant atteint ;

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Eric Bricout, cellule d'aide au pilotage, qui présente le plan d'action de contrôle interne au titre de l'année 2022 au sein de l'Université Polytechnique Hauts-de-France.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le plan d'action de contrôle interne pour l'année 2022 de l'Université Polytechnique Hauts-de-France selon le document annexé à la présente délibération.

**Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

Valenciennes, le 10 décembre 2021

Le Président
Professeur Abdelhakim Artiba



Contrôle Interne Comptable et Budgétaire

CA du 9 décembre 2021

Contrôle Interne

Comptable et Budgétaire

Obligations : article 215 à 219 du décret GBCP

Objectifs : identifier et maîtriser les risques

Moyens : un diagnostic partagé entre l'UPHF et l'INSA Hauts-De-France. Une cartographie des risques approuvée et un plan d'action mis en place.

Diagnostic annuel :

Identification des risques 2021

Risques identifiés 2021 Cycle - Processus	Risque très élevé	Risque fort	Risque moyen	Risque faible	Risque très faible	Total Risques
1. Immobilisations						
1. Autres immobilisations corporelles		3				3
2. Engagements et Provisions						
1. Provisions pour risques et charges					2	2
3. Dépenses						
1. Commande publique	1		2	5	11	19
2. Déplacements			1		2	3
3. Rémunération	1	2	4	17	16	40
4. Comptes fournisseurs / Agents					1	1
4. Produits / Recettes						
1. Dotations et subventions			2			2
2. Ressources propres	1		1	1	2	5
3. Comptes Clients				1		1
5. Trésorerie et dette						
1. Compte bancaire					3	3
2. Numéraire					1	1
3. Régies				1		1
4. Trésorerie à court terme				1		1
6. Budget						
1. Programmation Budgétaire					1	1
2. Suivi Budgétaire			1		1	2
TOTAL	3	5	11	26	40	85
%	4%	6%	13%	31%	47%	100%
RAPPEL 2020	3	5	19	22	37	86

Dans la cartographie, les risques sont triés par cycle et processus

Trois critères sont identifiés pour procéder à l'évaluation d'un risque :

1. La probabilité (P) de survenance du risque et/ou récurrence du risque.
2. L'impact (I) et les conséquences financières et comptables du risque : l'impact financier correspond aux montants estimés en euros du risque.

Les conséquences financières sont les conséquences du risque dans les procédures financières (retard de paiement, rejet de 3. Le manque (M) de maîtrise du risque.

Afin de donner une cotation au risque, chaque critère est noté de 1 à 5.

La cotation globale du risque se fait en multipliant les notes données pour chaque critère.

Chaque risque est ensuite classé dans la cartographie en fonction de sa note, allant des risques les plus faibles aux risques les plus importants selon l'échelle suivante :

Niveau de risque	P*I*M (maxi 125)
Risque très élevé	$PIM \geq 45$
Risque Fort	$44 \geq PIM > 30$
Risque Moyen	$30 \geq PIM > 15$
Risque Faible	$15 \geq PIM > 6$
Risque Très Faible	$6 \geq PIM$

Proposition du plan d'action 2022

Risques prioritaires pour 2022	Processus	Contexte	Impact	Actions prévues en 2021	Acteurs	Etat avancement UPHF 2021	Plan Action 2022
1 - Paiement des intervenants extérieurs ne respectant pas la circulaire N°2017-078 du 25/04/2017 (paiement mensuel)	RH - Gérer les carrières et rémunérations	Les intervenants extérieurs doivent être payés mensuellement, mais les états de paiement provenant des composantes ne suivent pas les délais.	Non respect de la réglementation, image de marque négative	Sécuriser la mise en paiement des heures complémentaires des vacataires en établissant les états de paiement à partir de VT	DC-DRH-Etablissement composantes-Composantes	- Suppression des vacataires inactifs dans VT - Audit par le groupe stagiaires IRA - Modification du calendrier de paiement - Tableau de suivi partagé - Indicateur : heures placées/heures payables/heures payées	- Analyse des dossiers non validés (notifs des rejets - processus de relance...) - Partage des indicateurs déterminés en 2021 avec les composantes et services (détermination d'objectifs partagés) - Réflexion sur un outil de dématérialisation. - Etats de paiement automatisés (IUT) à généraliser - Revoir process de paie des vacataires
2 - Délai de paiement des fournisseurs supérieur au cadre légal (30 jours)	AFC - Executer les dépenses	Différentes causes entraînant un retard de paiement, la commande est traitée en régulation, la validation du service fait tardivement, le groupe de marchandises ne correspond pas au compte général, un gestionnaire est absent à un stade du traitement, la facture n'est pas déposée sur chorus pro	Le dépassement du délai réglementaire de trente jours implique des intérêts moratoires. Image de marque négative	Analyse de toute la chaîne financière et comptable (de l'émission du besoin au paiement) Adaptation des outils et méthodes	Etablissement-composantes, composantes et services, DAF UPHF-DAF INSA - AC-DG CAP	- Mise en place de formations réglées comptables et financières et outils (INSA). - Dépôt bonnes pratiques comptables et financières sur Intranet - Etat des factures >30j envoyé par l'AC (ZRM03) 1 x/mois en plus des VF automatisées. - Indicateurs : nb factures payées à + 30j / Délai moyen de paiement des factures / Montant des intérêts moratoires.	- Plan d'action : formaliser la procédure achats. - Relance des formations règles comptables et financières et outils (ensemble de l'établissement). - Analyse des causes des retards de paiement. - Partage des indicateurs déterminés en 2021 avec les composantes et services (détermination d'objectifs communs).
3 - Convention ou contrat dont l'exécution n'est pas justifiée à temps par défaut de suivi administratif empêchant le recouvrement	AFC-Prendre en charge les recettes et recouvrer les créances	Des projets sont déposés auprès des financeurs dont lieu à un conventionnement dont le recouvrement s'annonce impossible faute d'exécution du projet et/ou de capacité à le justifier. Le contexte post crise sanitaire peut rendre critique pour l'établissement la non exécution des ressources propres prévisionnelles	Risque de non soutenabilité financière. Risque de non adhésion des financeurs aux projets de rétablissement.	Mettre en place un outil de suivi régulier des justifications des contrats et conventions	DG-DRY-DAF UPHF - DAF INSA - PRESIDENCE	- Présentation de l'outil Oscar AC/DAF/DG-CAP - Phase test de l'outil avec un avis favorable DAF, AC et labos (services administratifs). - Mise en production de l'outil à la DRV	Détermination d'indicateurs: - Taux de consommation du budget - Respect de l'échéancier de facturation - Taux de recouvrement des conventions - Taux d'éligibilité des dépenses - Ecriture d'un guide des bonnes pratiques sur l'éligibilité des dépenses par type de financeur. OSCAR: - Présentation de l'outil aux directeurs de labos pour généralisation - résolution du pb de connexion SIFAC/Oscar (parties recettes et dépenses) - Déploiement de Oscar au sein du PDP à envisager - Procédure commune

Points de vigilance 2022

Tâche	Risque encouru	Domaine (organisation, documentation, traçabilité)	Observations	P	I	M	PIM	Caractérisation du risque
Mise en paiement des rémunérations des étudiants sous contrat	Paiement dans un délai non raisonnable (M+2 après SF)	Organisation	non conformité avec la réglementation	4	3	3	36	Risque Fort
Encaissement des droits d'inscription et taxe d'apprentissage	Identification des recettes et respect du fléchage UPHF et/ou Etablissement composante	Traçabilité		3	4	3	36	Risque Fort
Sortie des biens de l'inventaire comptable	Défaut d'inventaire annuel des équipements avec rapprochement comptable	Traçabilité	Non communication des biens à sortir par les services gestionnaires ou communications non exploitables en l'état	3	5	2	30	Risque Fort